



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 1^{er} octobre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. CASTELLANA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. MARCANGELI, Mme BIANCAMARIA à M. HABANI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, M. FILONI à M. CASTELLANNA, Mme SICHI à Mme FELICIAGGI, M. FERRARA à Mme OTTAVY, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. DELIPERI à M. VANNUCCI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme SANNA, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191001-2019_235-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019

Affichage : 04/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du mardi 1^{er} octobre 2019

Délibération N°2019/235

**Attribution d'une subvention au Syndicat CGT Mairie
d'Ajaccio et signature d'une convention triennale**



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Afin de lui permettre de mener à bien ses activités d'intérêt général, le Syndicat CGT Mairie d'Ajaccio, sollicite de la Ville d'Ajaccio une aide financière. Pour les années 2019, 2020 et 2021, le montant de l'aide financière accordée au Syndicat CGT Mairie d'Ajaccio s'élève à 2 000 euros par an. Une convention triennale définissant les modalités de l'aide financière doit être signée entre le syndicat CGT Mairie d'Ajaccio et la Ville d'Ajaccio.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2019, chapitre 65, article 6574.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accorder une subvention annuelle de 2 000 euros pour les années 2019, 2020 et 2021 au syndicat CGT Mairie d'Ajaccio ;

D'autoriser M. le Maire à signer la convention triennale entre la Ville d'Ajaccio et le Syndicat CGT Mairie d'Ajaccio ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2019, chapitre 65, article 6574.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de M. Charles Voglimacci, adjoint délégué
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 septembre 2019,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

D'accorder une subvention annuelle d'un montant de 2 000 euros pour les années 2019, 2020 et 2021 au Syndicat CGT Mairie d'Ajaccio

AUTORISE

M. le maire à signer la convention triennale entre la Ville d'Ajaccio et le Syndicat CGT Mairie d'Ajaccio ;

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65, article 6574 du budget de l'exercice 2019.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

Laurent MARCANGELI

Page 2 sur 2